

Et si vous souscriviez à l'assurance santé négociée par votre commune



© REA Tous droits réservés

1.600 agglomérations proposent déjà des contrats santé collectifs pour leurs administrés. Avec des rabais de 20 à 30% à couvertures équivalentes.

Une assurance santé à prix négocié pour tout le patelin ? Vous ne rêvez pas... près de 1.600 communes, dont des agglomérations significatives (Bayonne, Besançon, Chalon-sur-Saône, Bergerac...), chouchoutent déjà leurs administrés en mettant à leur disposition des mutuelles collectives municipales.

Originaux sur la forme, ces contrats visent à répondre aux besoins des particuliers non couverts par des mutuelles d'entreprises. Des offres qui trouvent une nouvelle résonance depuis que la loi rend obligatoire les contrats collectifs de salariés.

A ce jour, près de 15.000 personnes - retraités pour 70% d'entre eux, mais aussi actifs non salariés ou fonctionnaires... - ont déjà cédé aux sirènes de ces offres santé communales. Les adhésions pourraient d'ailleurs s'accélérer dans les prochains mois, tant la formule trouve un écho favorable auprès des élus...

Pour instaurer de tels dispositifs, les collectivités intéressées nouent des partenariats avec Actiom, une association d'assurés qui négocie des contrats sur-mesure avec plusieurs assureurs (Apcil, France Mutuelle...). "*Nous garantissons des contrats collectifs 20 à 30% moins chers à couvertures équivalentes*", observe Renaud Berezowski, président-fondateur de l'association.

Les administrés des communes partenaires n'ont ensuite qu'à se rendre sur un site dédié "[Ma commune Ma santé](#)", puis sélectionner l'offre et le niveau de garantie qui répond à leur besoin. Pour faciliter le choix, un tarificateur en ligne est mis à disposition des internautes. Une cotisation annuelle de 12 euros par an est, par ailleurs, demandée à chaque nouvel assuré.